

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 octobre 2016 – n° 14  
160116

**ACQUISITION D'UNE VOIE PRIVEE « CHAMP COUNAUL » ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2111-1 à 2111-3 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 141-3 ;

VU la demande de rétrocession adressée par les propriétaires de la parcelle cadastrée section AP N° 109, d'une surface de 12a 23ca, dénommée chemin « Champ Counaul » ;

CONSIDERANT que les délibérations de classement et déclassement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie ;

CONSIDERANT que le classement de cette voie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte ;

CONSIDERANT que le classement de cette voie dans le domaine public communal est de nature à uniformiser la gestion du domaine public ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la rétrocession de la parcelle cadastrée section AP N°109, Lieudit « Champ Counaul », d'une contenance de 12a 23ca à l'euro symbolique ;
- DIT que les frais d'acte seront à la charge des propriétaires ;
- DECIDE de déclasser et d'intégrer cette parcelle au domaine public communal ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

Séance du 21 octobre 2016

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations .....	5
Absente excusée.....	1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Bruno TOUSSAINT, 1<sup>er</sup> Adjoint, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

David VALENCE	à	Bruno TOUSSAINT (du point 1 au point 14)
Françoise LEGRAND	à	Patrick ZANCHETTA
Isabelle De BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	à	Nicolas BLOSSE

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.